Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Saint-Germain-de-l'Hommel - Tome IV

Saint-Germain-de-l'Hommel. — *Parrochia Sancti Germani de Ulmo (Arch. du Maine,* t. IX, p. 93).

Population : 150 hab. en 1901 ; — 132 hab. en 1906 ; — 40 hab. dans le bourg.

Pas d'assemblée.

Quelques vignes insignifiantes.

L'église est fermée, le 9 mars 1792, en même temps que celles de Saint-Michel-de-Feins et d'Argenton ; et la paroisse est déclarée supprimée, annexée à Ruillé par le département, le 8 août 1792.

Curés : Michel *Danguy,* à son retour de l'exil, fut pris de la passion de rimer. Il commit entre autres une pièce intitulée : *Vote sur le Consulat à vie de Napoléon Bonaparte le 1er prairial an X de la République.* On y lit ces vers :

> Héros digne à jamais d'une gloire immortelle, Avec qui pourrions-nous te mettre en parallèle ? On vante Charlemagne et le grand Constantin : Tu peux les devancer sans te lever matin.

A l'évêque et au préfet il adresse de moindres morceaux, pour féliciter le premier de ses succès dans la réconciliation des schismatiques et demander aux deux la conservation de sa paroisse. Il signe :

> Michel Danguy, curé du très petit hameau Que l'on appelle ici Saint-Germain de l'Hommeau. Le rimeur devint curé de Ballée, 1807, † 1835.

MM. Pierre *Boutruche* et Jul. *Godeau,* ont contribué aux restaurations de l'église et du presbytère.

Dans l'ancien cimetière qui entoure l'église plusieurs croix de marbre anciennes, l'une du XVIe siècle (V. *Épigraphie,* t. I, p. 335). Un nouveau cimetière a été inauguré à 200 mét. du bourg, par l'initiative de M. Godeau, qui s'occupa activement aussi de l'établissement de l'école mixte à laquelle la commune de Fromentières contribua pour 6.000 fr. et l'Etat pour une somme égale.

Jean Godivier, écuyer, et Agathe, sa femme, vendent le 23 janvier 1317 au chapitre du Mans représenté par Hugues de Houssay et Hector, chanoines, les dîmes en fruits, grains, vignes, etc., qu'ils possédaient dans la paroisse. Des fermages sont perçus dans les biens nationaux le 11 et le 15 février 1795 par *Cœur-de-Roy* et *Va-de-bon-Cœur.* Dix Chouans sont signalés rentrés dans la commune après la pacification.

L'*inventaire* de 1906, après une tentative faite le jeudi 15 mars par l'agent seul en dehors de toutes formes légales, et à laquelle M. le curé refusa de s'associer, fut repris le lendemain avec assistance des gendarmes. La clef étant à la porte, on laissa l'un des gendarmes ouvrir l'église.